



COMMUNIQUÉ

Campagne de Stérilisation des Chats Errants

Afin de gérer l'errance animale, la Commune en partenariat avec la CC Estuaire mènera du :

07 Avril 2025 au 18 Avril 2025

une campagne de capture des chats errants afin qu'ils soient identifiés, stérilisés puis relâchés sur leur lieu de vie **dans le périmètre délimité ci-dessous**

- **Route de Bel Air,**
- **Route de Royan,**
- **Rue de la Chapelle,**
- **Rue des Ecoles,**
- **Rue de Mornon.**

Les chats seront capturés par la Fondation CLARA , afin d'être identifiés et stérilisés puis relâchés sur leur lieu de vie. Les animaux blessés ou malades bénéficieront d'une prise en charge médicale.

Messages aux propriétaires de chats

Si ce n'est déjà fait, nous invitons les propriétaires de chats, à faire identifier leurs animaux (tatouage, puce d'identification, collier avec coordonnées) et à les maintenir autant que possible dans leur domicile durant cette période.

Si un chat capturé porte une identification, décelable sur place, il sera relâché, dans le cas contraire le propriétaire sera alors contacté et invité à venir récupérer son animal Centre Animalier de la SACPA à Saint Aubin de Blaye.

Utilité de la maîtrise des populations félines

Cette campagne de stérilisation s'inscrit dans la démarche entreprise à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes de l'Estuaire afin d'apporter une solution concrète à cette situation préoccupante.

En effet, malgré les nuisances provoquées par la prolifération de ces populations félines qui, de surcroît, ne font l'objet d'aucun suivi sanitaire, ces chats apportent également des effets positifs sur leur environnement, notamment en régulant la population de nuisibles comme les rats.

La municipalité a donc décidé, en partenariat avec CCE et la Fondation CLARA , d'apporter une solution concrète à cette problématique.

L'identification et la stérilisation de ces animaux s'avèrent nécessaire. Identifier les chats permet de faciliter le suivi et une éventuelle prise en charge sanitaire ultérieure de ces animaux par les associations de protection animale.

Pour mémoire, chaque femelle, dès l'âge de 6 mois, peut donner naissance à 12 chatons par an.

La stérilisation permet donc de réguler simplement et efficacement la reproduction des chats errants et évite les désagréments conséquents assurant ainsi une cohabitation paisible.

Le Maire,
Monsieur Bernard BAILAN

